

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 28 février 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON (départ au point n°4), Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°5) représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Christelle TREHET-COLLET, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON
(jusqu'au point n°4)
Mme Monique LE BIHAN

Mme Danielle LANGLOIS

Mme Marie-Chantal GUILLOT

Absents excusés

Mme Corinne PICARD
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

POINT N°4 – RÉSIDENCE AUTONOMIE : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CCAS AU SEIN DE LA VIE SOCIALE

Madame CHOUTEAU expose :

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et instituant les conseils de vie sociale,

Vu la délibération 2020-07-08-9, relative à la désignation des représentants du CCAS au sein du Conseil de Vie Sociale de la résidence autonomie « Les Champs Fleuris »,

Considérant la démission du Conseil d'Administration de M. Bernard BOUILLE, en date du 13 septembre 2022,

Considérant la candidature au Conseil de Vie Sociale de Mme Le Bihan, membre nommée du CCAS,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner Mme Le Bihan en tant que représentant suppléant au Conseil de Vie Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230228-AS-23-28-02-4-DE
Date de télétransmission : 03/03/2023
Date de réception préfecture : 03/03/2023